

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT
 PERMIS D'ENVIRONNEMENT – PERMIS UNIQUE
 DECRET DU 06 FEVRIER 2014 RELATIF A LA VOIRIE COMMUNALE

Concerne la demande de la DUTY LOGISTIG sa . sise à 7134 BINCHE, rue des Mineurs 25 en vue d'obtenir le permis unique de classe 2 pour construire et exploiter un centre de regroupement, tri, prétraitement et valorisation partielle en centrale à béton de déchets inertes et non dangereux ainsi que de regroupement de déchets ménagers. Le projet concerne la parcelle cadastrée à 5060 Moignelée, rue de Farciennes, section A n°s 497 W2, 498 R, 501 V, 501 X et 502 K2.

Il est porté à la connaissance du public qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Nous vous informons que le Collège Communal est l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique.

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service ⁽¹⁾ et sur rendez-vous le jeudi jusqu'à 20 heures à l'Administration communale Services Cadre de Vie & Habitat/Urbanisme/Environnement. (☎ : 071/260274)

Date d'affichage de la demande : 25 avril 2024.
 Date d'ouverture de l'enquête : 30 avril 2024
 Date de clôture de l'enquête : 17 mai 2024

Les observations écrites peuvent être adressées à l'Administration communale de Sambreville – Service Cadre de Vie & Habitat/Urbanisme/Environnement- Grand-Place à 5060 Sambreville/Auvelais.

Lorsque la consultation a lieu le jeudi après 17 h, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Service Urbanisme, au 071/260274.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en Aménagement du Territoire, Monsieur BODART M. au 071/260228.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Service Cadre de Vie & Habitat/Urbanisme (☎ : 071/260274), du Fonctionnaire Technique : Service Public de Wallonie, Département des Permis et Autorisations – Direction de NAMUR – Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 NAMUR – ☎ : 081/71.53.00 et du Fonctionnaire délégué : Service Public de Wallonie, DGATLP – Direction de NAMUR – Place Léopold, 3 à 5000 NAMUR – ☎ : 081/24.61.11.

Fait à SAMBREVILLE, le 22 avril 2024.

Le Directeur Général,



Xavier GOBBO



Le Député-Bourgmestre,

Jean-Charles LUPERTO

⁽¹⁾ Heures d'ouverture de bureau

	MATIN	APRES-MIDI	
LUNDI	Fermé	14 h00 à 17 h	
MARDI	Fermé	Fermé	
MERCREDI	9 h00 à 12 h00	Fermé	
JEUDI	Fermé	14 h00 à 17 h	
VENDREDI	9h00 à 12 h	Fermé	